

RECONNAISSANCE DES ÉLOHIM À SA MORT

De notre vivant, nous dictons **par testament** qu'après notre mort de faire prélever une partie de notre os frontal. Les messages décrivent la partie qui doit être conservée précieusement : « *l'os de son front, plus précisément la partie située au-dessus du début du nez, à 33 mm au-dessus du milieu de l'axe reliant tes deux pupilles, au moins 1 centimètre carré de cet os.* » Cette volonté exprimée par testament signifie que nous manifestons notre reconnaissance des Élohim après la mort. Nous espérons toujours que les Élohim créateurs puissent nous recréer pour l'éternité. Une fois prélevée, cette partie de l'os frontal est remise par le thanatologue à un responsable du MADÉ qui s'assure de la conserver en lieu sûr et, plus tard, dans l'ambassade. Le MADÉ a déjà pris les dispositions nécessaires pour faciliter cette démarche au meilleur coût possible. Un feuillet explicatif remis aux membres demande que le membre conclut personnellement un **préarrangement** en prenant rendez-vous, par exemple, avec le Groupe Yves-Légaré Alfred-Dallaire situé à Laval au Québec. Pour des renseignements personnalisés, vous pouvez communiquer avec le MADÉ. Nos coordonnées figurent à la rubrique *Contact*.